

Rabat le 16 janvier 2020

Communiqué de presse

L'Opération régularisation spontanée ainsi que les dispositions phares de l'IGOC 2020 s'invitent au menu du programme de formation et de sensibilisation organisé par l'Office des Changes au profit des banques.

Quelques jours après la publication de la nouvelle version de l'Instruction Générale des Opérations de Change 2020 et le démarrage de l'Opération de Régularisation Spontanée sur les liquidés et avoirs détenus à l'étranger, l'Office des Changes lance une campagne de sensibilisation et d'information auprès du secteur bancaire.

Au titre de cette campagne, les experts de l'Office des Changes sillonneront plusieurs régions pour sensibiliser les banques et les groupements professionnels par rapport aux nouvelles dispositions de la réglementation des changes ainsi que sur le dispositif réglementaire prévu au titre de l'Opération de Régularisation Spontanée, instituée par l'article 8 de loi de finance 2020.

Les participants auront la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur les différentes mesures d'assouplissement et de simplification adoptées au titre des opérations courantes et en capital bénéficiant aussi bien aux personnes morales qu'aux personnes physiques.

Lors de ces rencontres, l'Office des Changes s'engage, également, à mettre son expertise au service du secteur bancaire en l'accompagnant notamment dans la compréhension et l'assimilation des exigences réglementaires et des aspects pratiques de mise en œuvre des dispositions relatives à la l'Opération Régularisation Spontanée 2020.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique d'accompagnement et d'encadrement menée par l'Office des Changes à destination de tous ses partenaires stratégiques.